

**RASSEMBLEMENT AU DÉBUT OU  
À LA FIN DU JOUR DE CLASSE**

**Approuvées le 16 juin 2017  
Prochaine révision en 2020-2021**

---

**PRÉAMBULE**

Le conseil scolaire Viamonde (le Conseil) appuie l'engagement de l'Ontario (2016) à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones. Il profite du rassemblement en début du jour de classe et des cérémonies publiques pour les reconnaître. Puis, il stimule l'éveil à l'appartenance à la collectivité franco-ontarienne de ses élèves en faisant entendre hebdomadairement la chanson *Mon beau drapeau*.

**RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION D'ÉCOLE**

1. Il incombe à la direction d'école de gérer les modalités s'appliquant aux activités de rassemblement au début du jour de classe et lors de chaque célébration publique.
2. La direction d'école s'assure que le personnel de l'école connaît le déroulement des activités de rassemblement du matin et engage celui-ci à contribuer aux annonces du matin.
3. La direction d'école s'assure que la reconnaissance des territoires des peuples autochtones est lue chaque première journée de la semaine avant l'hymne national (voir Annexe A).
4. La direction d'école encourage le comité organisateur d'une célébration publique à inclure la reconnaissance des peuples autochtones et l'hymne national en ouverture du programme.
5. La direction d'école s'assure que la chanson thème désignée pour la promotion de l'identité franco-ontarienne, *Mon beau drapeau* (paroles – Annexe B), soit entendue ou chantée lors du rassemblement en début de journée au moins une fois par semaine dans chaque école élémentaire et secondaire du Conseil.
6. La direction d'école avec le personnel de l'école s'assure que les élèves aient la chance d'être partie prenante du contenu et de l'animation des activités de rassemblement ou de cérémonies publiques.

**COMPOSANTES DU RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS D'UNE CÉRÉMONIE**

Le tableau ci-dessous résume les composantes avec leur fréquence pour le rassemblement au début du jour de classe et lors d'une cérémonie publique dans les écoles.

## ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

### RASSEMBLEMENT AU DÉBUT OU À LA FIN DU JOUR DE CLASSE

Page 2 de 5

Composante	Rassemblement au début du jour	Cérémonie
Reconnaissance des peuples autochtones	Chaque première journée de la semaine	Facultatif  Cérémonie protocolaire : obligatoire
Ô Canada	Obligatoire - quotidien	Facultatif
Pensée	Facultatif	
Valeurs	Selon les valeurs déterminées par l'école - facultatif	
Annonces de la journée	Obligatoire - quotidien	
Chanson <i>Mon beau drapeau</i>	Au moins une fois par semaine	

### RÉFÉRENCES

1. *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture francophone dans les écoles de langue française de l'Ontario, 2009.*
2. *Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones, 2016.*

## ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

### RASSEMBLEMENT AU DÉBUT OU À LA FIN DU JOUR DE CLASSE

Page 3 de 5

#### ANNEXE A

#### RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Texte à lire en lien avec la reconnaissance des territoires :

*« Depuis plus de 15 000 ans, de nombreuses personnes ont vécu sur la terre où se trouve (nom de l'école/bureaux). Nous nous tenons sur le territoire des peuples autochtones de l'île de la Tortue où nous sommes uniquement dépositaires du territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour les générations à venir. Grâce au traité (nommer votre traité), les élèves et le personnel du Conseil scolaire Viamonde sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler, de jouer et de s'épanouir sur ce territoire. »*

#### LISTE DES TRAITÉS DE RECONNAISSANCE SELON LES SECTEURS DU CONSEIL

Secteurs	Traités
Windsor	Traité McKee n° 2, du 19 mai 1970
Penetanguishene	Traité Penetanguishene n° 5, du 22 mai 1798
London	Traité du canton de London n° 6, du 17 septembre 1796
Toronto, Markham, Richmond Hill, Mississauga et Oakville	Traité n° 13, du 1 <sup>er</sup> août 1805
Barrie et Borden	Traité du lac Simcoe-Nottawasaga n° 18, du 17 octobre 1818
Brampton et Orangeville	Traité d'Ajetance n° 19, du 28 octobre 1818
Sarnia	Traité n° 27 ½, du 26 avril 1825
Niagara et St. Catharines	Traité de Niagara, du 1 <sup>er</sup> août 1764

**ÉDUCATION ET ÉCOLES****Directives administratives n° 3,33****RASSEMBLEMENT AU DÉBUT  
OU À LA FIN DU JOUR DE CLASSE**

Page 4 de 5

---

---

<b>Secteurs</b>	<b>Traités</b>
Welland, Burlington, Hamilton et Guelph	Traité de Niagara n° 381, du 9 mai 1781
Waterloo	Traité de Haldimand, du 25 octobre 1784
Scarborough, Oshawa et Grand Toronto : Laure-Rièse	Traité de Williams, du 31 octobre 1923

## ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

### RASSEMBLEMENT AU DÉBUT OU À LA FIN DU JOUR DE CLASSE

Page 5 de 5

---

---

#### ANNEXE B

##### **MON BEAU DRAPEAU**

*Ils ont fait souche dans ce pays blanc,  
Ils ont su donner tellement d'enfants,  
Qui, une fois devenus grands,  
Ont résisté aux conquérants.*

*Je te chante, mon beau drapeau  
Des Français de l'Ontario.  
Je te lève, brandi bien haut,  
Pour que vous voyiez bien  
Je suis Franco-Ontarien(ne)!*

*Fidèles à leur passé lointain,  
Parlant la langue des Anciens,  
Fiers d'être venus et d'être restés,  
D'être encore là après tant d'années.*

*Je te chante, mon beau drapeau  
Des Français de l'Ontario.  
Je te lève, brandi bien haut,  
Pour que vous voyiez bien  
Je suis Franco-Ontarien(ne)!*

*Levons-le ce beau drapeau.  
Hissons-le toujours plus haut, plus haut*

*Je te chante, mon beau drapeau  
Des Français de l'Ontario.  
Je te lève, brandi bien haut  
Pour que vous voyiez bien  
On est Franco-Ontarien(ne)!  
Aujourd'hui et demain*

*Paroles: Jean-Pierre Perreault  
Musique: Brian St-Pierre*